**Sociolinguistique, 3ème année LMD,**

**Section A/B**

**Cours/ TD n° VI : Mélange et alternance codique**

**Plan du cours :**

1. Mélange codique (code mixing)/ alternance codique (code switching)
	1. Types d’alternance codique
* L’alternance codique situationnelle/ l’alternance codique conversationnelle (Typologie de Gumperz)
* L’alternance codique intraphrastique/ interphrastique/ extraphrastique (Typologie de Poplack)
1. Emprunts/ xénisme/ calque
2. Interférences
	1. Interférence phonique
	2. Interférence lexicale
	3. Interférence syntaxique

**Objectifs :**

* Définir soigneusement les concepts liés au mélange et alternance codique, emprunts et interférence et connaitre leurs champs d’application
* Projeter ces concepts et connaissances sur la réalité sociolinguistique algérienne.

Un des buts des études portant sur le bilinguisme et le plurilinguisme est d’élaboration d’un modèle théorique qui rende compte du mélange ou du changement de langue ou de variété linguistique dans un discours ou une conversation. Ce choix concerne aussi bien le bilingue, capable de comprendre et de produire dans plus d’une langue, que l’unilingue qui décide d’utiliser tel ou tel registre d’une même langue, ou tel ou tel sociolecte. Le choix entre les langues peut être envisagé comme une « action », c'est-à-dire l’action de choisir ou de changer, un processus intellectuel et neurophysiologique lié à ces actes, ou comme le « résultat » d’un mode de parler ou l’on change fréquemment de variété. Dans ce cas, la psycholinguistique s’intéresserait à l’action même de changer : existe-t-il un processus mental qui entre en jeu chaque fois qu’on change de variété ? La sociolinguistique quant à elle étudierait le résultat de cette action : y a-t-il complémentarité des deux variétés dans le discours ?

1. **Mélange codique (code mixing)/ alternance codique (code switching)**

Lorsqu’un individu est confronté à deux langues qu’il utilise tour à tour, il arrive qu’elles se mélangent dans son discours et qu’il produise ainsi des énoncés dits « bilingues » : il s’agit, plus précisément, de collage de phrases ou segments de phrases dans une même conversation que l’on appelle « mélange de langues ».

L’expression ***mélange codique*** (qui vient de l’anglais code mixing) est généralement utilisée par les linguistes dans un sens très large pour désigner tout type d’interaction entre deux ou plusieurs codes linguistiques différents dans une situation de contact des langues. Une telle définition englobe donc l’**emprunt** (utilisation d’un élément lexical d’une langue A intégré morphologiquement et syntaxiquement à une langue B), **l’alternance codique** (emploi alterné de deux codes linguistiques différents dans un même énoncé), **les pidgins** (langues secondes et mixtes créées pour les besoins de la communication par deux groupes linguistiques parlant des langues différentes), etc.

Dans son livre *Sociolinguistique interactionnelle* J. J. Gumperz définit l’alternance codique comme étant « la juxtaposition à l’intérieur d’un même échange verbal de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents. Le plus souvent l’alternance prend la forme de deux phrases qui se suivent. Comme lorsqu’un locuteur utilise une seconde langue soit pour réitérer son message soit pour répondre à l’affirmation de quelqu’un d’autre » (1989 : 57). Cette définition insiste sur deux points importants : le premier c’est l’aspect linguistique qui caractérise l’échange verbal par la présence de deux systèmes linguistiques différents ; le deuxième c’est que l’alternance se produit souvent dans une situation de dialogue et elle est plus une juxtaposition qu’un mélange de codes.

Le passage d’une langue à une autre dans un même discours peut indiquer parfois que l’usager éprouve des difficultés à s’exprimer dans une telle ou telle langue à propos de tel ou tel sujet d’échange car la langue en question ne lui fournit pas les éléments nécessaires à son expression (il ne la maîtrise pas). Il est des cas, par contre, où le passage d’une langue à une autre constitue un choix d’expression ou un style répondant à des fonctions et des stratégies communicationnelles d’une « haute valeur informative » (C. Hagège, 2005) qui témoignent de la compétence communicative du locuteur bilingue.

* 1. **Types d’alternance codique**

J. J. Gumperz distingue deux types d’alternance codique : l’alternance codique ***situationnelle***/ l’alternance codique ***conversationnelle***

a- ***l’alternance codique situationnelle*,** liée à des activités et des situations de communication différentes. Par exemple, à l’université on parle français, à la maison kabyle, chaoui, arabe dialectal, etc.

b- ***l’alternance codique conversationnelle*** (dite aussi métaphorique) qui consiste à employer deux codes dans une même conversation ou un même discours, d’une façon plus spontanée et moins consciente sans qu’il y ait de changement d’interlocuteurs. Cette deuxième catégorie répond à plusieurs fonctions communicatives citées par Gumperz : la fonction de citation, la fonction de désignation, la fonction d’interjection, la fonction de modalisation d’un message et la fonction de personnalisation/ objectivation d’un message.

En plus de ces fonctions, l’alternance codique peut rapprocher les individus du point de vue de la relation (familiarité) mais aussi peut les éloigner ou les exclure carrément de la conversation pour leur indiquer qu’ils ne sont pas concernés (exemple du député kabylophone à l’assemblée nationale). Elle peut constituer aussi une stratégie argumentative dans la mesure où l’argument devient plus fort quand il est énoncé dans une langue plutôt que dans une autre (argumentation proverbiale par exemple). L’alternance codique peut être aussi mobilisée pour exprimer des états émotionnels tels que la tristesse, la colère, l’indignation, la déception, etc., et ainsi tenter de susciter l’empathie de son interlocuteur.

Il existe aussi la typologie de S. Poplack qui distingue trois types d’alternance codique : ***intraphrastique***/ ***interphrastique***/ ***extraphrastique*** (Typologie de Poplack)

1. ***Intraphrastique*,** où les éléments grammaticaux des deux langues doivent se plier aux positions qu’ils occupent à l’intérieur des structures syntaxiques. Elle se produit à l’intérieur d’une même phrase dans laquelle les segments alternés sont les constituants de cette même phrase. Il s’agit donc d’une ou plusieurs unités lexicales ou segments provenant de deux codes distincts utilisés à l’intérieur d’une même structure syntaxique dans laquelle ces éléments entreprennent des relations syntaxiques. Ce type de pratique langagière implique une maîtrise des deux langues en jeu.

Exemple :

Ex.

* App : *qolt hadi*il faut l’écrire *drebuni betomati∫*
* « *ida roht* la fac ramène moi le mandat *bah nhato f* la poste »
1. ***Interphrastique*,** qui correspond à l’usage alternatif de segments longs de phrases ou de discours qui sont juxtaposés dans un même tour de parole. Dans ce type d’alternance codique, le locuteur cherche une facilité ou une fluidité dans les échanges. Il s’agit de juxtaposer tour à tour des structures syntaxiques produites dans des langues différentes. C’est la longueur des segments alternés et leur nature syntaxique qui distinguent ce type du précédent.

Exemple :

* Appelant : *mzja* il y a pas eu il y a pas eu de dégâts *hamdulah jarebi* il y a pas eu de dégâts\.h j’ai dû me déplacer *qolt belek ana ʢris belek jdiru li wʤah*\ j’ai dû me déplacer *ruђt lʢandhum anaja* .h *wahdert maʢhum wsamђuna wʢandi nsa daexl maʢli∫ dert kli lγalta fija*\ « je suis allé les voir moi-même. Je leur ai dit pardonnez-nousj’aidesfemmes à l’intérieur. C’est comme si c’était moi le fautif » .h ils m’ont gâché mon mariage/.h  *maʢli∫ kli lγalta fija samђuna*\ c’est bon ça s’est arrangé *hamdulah jarebi*\
1. ***Extraphrastique*,** celle qui consiste à introduire des segments courts, des locutions idiomatiques, de proverbes, etc. D’après Gumperz (1989), on parle également d’alternance extraphrastique quand on insère, dans une phrase, des citations, des expressions figées ou des discours rapportés d’une langue différente sans les traduire.

Exemple :

* *wallah*, *jaʢni, jaxuja*
* Ex. Le temps passe vite, *ma jabqa felwed γir ђʤaru*
* Ex. Sur les routes, personnes ne respecte le code, tag aâla men tag(le plus puissant impose sa loi)
1. ***Emprunt/ xénisme/ calque***

Soulignons d’abord que toutes les langues empruntent des mots et des expressions à d’autres langues, notamment quand celles-ci entrent en contact. Ce procédé, nommé également « transfère linguistique », est un mécanisme normal de l’évolution linguistique. Il participe à l’enrichissement externe d’une langue en essayant de combler ses manques expressifs.

L’emprunt est un mot, un morphème ou une expression qu’un locuteur ou une communauté emprunte à une autre langue sans le traduire comme dans les mots « week-end », « football ». Il est généralement limité au lexique même si certains linguistes l’emploient pour désigner l’emprunt de structure syntaxique ou (calque). Il se répartit en deux types distincts : ***l’emprunt intégré*** (ou emprunt de la langue) qui désigne les mots qui ont été adoptés et adaptés au système de la langue cible et faisant partie dès lors du lexique standard. Ex. bazar (persan) toubib, hasard, imam, alcool (arabe), café (turc), wagon (anglais), robot (tchèque), balcon (italien), junte (espagnol) etc. ; **l’emprunt non-intégré** (appelé aussi **xénisme**) qui préserve toujours son caractère étranger à la langue cible. Le xénisme est défini comme étant « un terme étranger qui désigne une réalité inconnue ou très particulière et dont l’emploi s’accompagne, nécessairement, d’une marque métalinguistique qui peut être soit une paraphrase descriptive, soit une note explicative en bas de page quand il s’agit d’un texte écrit ». (Guibert, 1975 : 92). Ainsi dans le contexte religieux par exemple, les mots elchirk, essabr, aya, attawhid, djihad sont des xénismes dans la mesure où ils gardent encore les caractéristiques phonétiques, morphologiques, etc. de la langue source. Mais il faut souligner que le premier stade de l’emprunt est le xénisme. Ex. « harraga » qui a été d’abord utilisé par des locuteurs francophones algériens, puis par les Français. Il y a en fait un continuum : l’emprunt non-intégré devient par l’usage généralisé emprunt intégré en s’adaptant aux particularités de la langue emprunteuse Ex. « junta=junte », « tomata=tomate ». Et une fois adapté, l’emprunt peut donner lieu aussi à des dérivations (bazarder, cafetière, robotique).

Le calque (emprunt de sens), quant à lui, est une forme linguistique causée par une interférence en situation de contact de langues. C’est un emprunt d’un genre particulier car il y a emprunt du syntagme ou de la forme étrangère avec traduction de ses éléments. Le mot gratte-ciel par exemple c’est un calque de l’anglais américain « sky-scraper ». C’est le cas aussi des expressions québécoises « fin de semaine » pour « weekend » et « tomber en amour » pour « to fall in love ».

1. **L’interférence**

Selon Weinreich (1953), l’interférence désigne « un remaniement de structure qui résulte de l’introduction d’éléments étrangers dans les domaines les plus fortement structurés de la langue, comme l’ensemble du système phonologique, une grande partie de la morphologie et de la syntaxe et certains domaines du vocabulaire ». Cette définition qui s’applique aux problèmes des langues en contact dans la société sera uniquement utilisée par Weinreich en référence à l’individu bilingue.

Selon J. Dubois (1994), on parle d’interférence « quand un sujet bilingue utilise dans une langue cible A un trait phonétique, morphologique, lexical ou syntaxique caractéristique de la langue B ». Dans ce cas et tel que le souligne Weinreich, il faut se garder de confondre l’interférence, phénomène individuel, et l’emprunt, qui est général à l’ensemble de la communauté. On pourrait donc dire que le premier stade de l’emprunt est l’interférence.

On peut distinguer trois types d’interférences : les interférences phoniques, les interférences syntaxiques et interférences lexicales.

* 1. ***Interférence phonique***

Dans ce type d’interférence, les Français par exemple trouvent la difficulté de réaliser la distinction anglaise entre le */i:/* long et le */i/* bref dans les mots comme *sheep* et *ship*, *sheet* et *shit.*

Dans un autre exemple, certains étudiants arabophones ont du mal à prononcer correctement en français les voyelles */i/*et */y/*. Par conséquent, les mots fini, voiture et littérature se voient prononcés /*fene*/, /*vwatuR*/ et /*literatiR*/ en raison de l’absence de ces deux voyelles dans leurs langues maternelles.

* 1. ***Interférence lexicale***

On parlera d’interférence lexicale lorsque le locuteur bilingue remplace, de façon inconsciente, un mot de la langue parlée par un mot de son autre langue. On en recense plusieurs formes comme la substitution d’un mot simple, l’interférence du genre (appelée aussi morphologique), les faux amis etc.

Dire en français par exemple « j’ai coupé la route » et une interférence de l’arabe « gtaʢt etrig » ; dire en français « une avion », « une appartement », « une arbre », « une Etat » est une interférence du genre venant de l’arabe dans lequel ces mots sont féminins.

Pour ce qui est des faux amis, le mot « instance » qui existe en français et en anglais n’a pas le même sens. En français il peut avoir le sens d’ « autorité » alors qu’en anglais il a le sens de « exemple ». Les Québécois traduisent l’idée du « salon » par le mot « vivoir » construit sur l’expression anglaise « living room ». Dans le même sens, L. J Calvet rapporte qu’en français d’Afrique, l’usage du verbe « gagner » avec un sens très large (gagner, avoir posséder) sur un modèle de certaines langues africaines qui n’ont qu’un seul verbe pour ces notions. Ainsi, une phrase comme « Ma femme a gagné petit » signifiera qu’elle a eu enfant et non pas qu’elle l’a gagné dans une quelconque loterie.

* 1. ***Interférence syntaxiques***

L’interférence syntaxique consiste à organiser la structure d’une phrase dans une langue B selon celle de la première langue A : ainsi un italianophone, sur le modèle courant de phrases comme « *viene la pioggia* » ou « *suona il telefono* » pourra-t-il produire en français des phrases « *vient la pluie* » ou « *sonne le téléphone* ».

Les exemples qui viennent d’être cités montrent qu’il y a à chaque fois transfert du modèle de construction d’une langue A vers une langue B.

(TD) : à la lumières de ce que vous avez appris dans le cours, trouvez dans, vos langues maternelles, des exemples en rapport avec les différents concepts expliqués et illustrés ci-dessus !

Ce cours est une synthèse adaptée de :

BAYLON Christian, 1996, *Sociolinguistique : société langue et discours*, Nathan, Paris, pp 35-36

BOYER Henri, 2001, *Introduction à la sociolinguistique*, Dunod, Paris, pp 07-14.

CALVET Louis-Jean, 1993, *La sociolinguistique*, PUF, Paris, pp 05-08.

MARIE-LOUISE Moreau, 1997, *Sociolinguistique, Concepts de base*, Mardaga, Paris.

GUMPERZ J-J., 1989, *Sociolinguistique interactionnelle*. *Une approche interprétative*, Paris, Harmattan.

POPLACK S., 1988, « *Conséquences linguistiques du contact de langues : un modèle d’analyse variationniste* », in, *Langage et société,* n° 43, pp. 23-46.